



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° de division : 02 - Québec
N° de cour : 200-11-028624-230
N° de dossier : 43-2954978

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

MILLÉNUM CONSTRUCTION INC., corps politique légalement constitué selon la Loi ayant son siège social et son principal établissement au 2500, rue Bearevoir, Entrée B, 4^e étage, en la ville de Québec, province de Québec, G2C 0M4.

Débitrice

- ET -

KPMG INC., 600 boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal, Québec, H3A 0A3.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

RAPPORT AU SUJET DE L'ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE DU SYNDIC

L'objectif du présent rapport est de fournir aux créanciers des renseignements sur les affaires de la débitrice et de faire un compte-rendu des démarches prises par le syndic depuis sa nomination.

HISTORIQUE

Millénum Construction inc. (« **Millénum** » ou la « **Débitrice** ») a été constituée en 2010 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec*.

Le 14 juin 2023, la Débitrice a fait une cession volontaire de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et KPMG a été nommé syndic à la faillite (le « **Syndic** »).

Millénum faisait partie du Groupe Huot et gérait plusieurs chantiers et projets immobiliers dans la région de Québec. Le Groupe Huot est actif dans la région de la Capitale-Nationale et ailleurs au Québec. Il possède notamment des sociétés de gestion, des entreprises de services, de location commerciale, de location résidentielle et de construction.

La Débitrice a cessé ses opérations depuis la fin février 2023 et a temporairement mis à pied ses employés en mars 2023.

La direction de la Débitrice a attribué ses difficultés financières au contexte économique actuel, en particulier la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation du coût des matériaux ainsi que le manque de main-d'œuvre.

ÉLÉMENTS D'ACTIF

Selon les informations disponibles au 31 mai 2023, la valeur comptable des éléments d'actifs de la Débitrice était estimée à 83,6 M\$.

Liste des actifs	CA\$
Placements nets	69 483
Comptes à recevoir	59 042
Billet à recevoir	3 018 236
Avances à des sociétés et personnes liées	58 270 182
Travaux en cours	21 248 761
Actifs immobilisés	830 005
Autres actifs	81 862
Total	83 577 571

Le Syndic doit procéder à l'analyse des montants à recevoir, des avances et des travaux en cours.

Les actifs immobilisés de la Débitrice incluent de l'équipement, de l'outillage, du matériel roulant, du mobilier de bureau et informatique, lesquels seront évalués pour déterminer leur valeur marchande.

Il s'agit de valeurs au livre, et, selon le bilan statutaire déposé, les valeurs de réalisation estimatives ne sont pas déterminées à ce stade étant donné les hypothèques légales des créanciers sous-contractants.

LIVRES ET DOCUMENTS

Le Syndic a récupéré des informations comptables et financières relatives aux opérations de la Débitrice. Il devrait récupérer incessamment les autres documents, livres et registres.

MESURES CONSERVATOIRES ET DE PROTECTION

Le Syndic a procédé à la mise en place des mesures conservatoires et de protection suivantes :

- Ouverture d'un compte bancaire en fidéicommissaires auprès de la Banque Nationale du Canada;
- Envoi de l'avis de faillite aux créanciers;
- Publication de l'avis de la faillite dans le quotidien Le Journal de Québec.

CRÉANCIERS GARANTIS ET NON GARANTIS

Liste des passifs	CA\$
Créanciers garantis	13 000 000
Créanciers privilégiés	non déterminé
Créanciers non garantis	71 254 145
Total	84 254 145

Comme indiqué dans l'avis envoyé aux créanciers, le Fonds de financement d'entreprises Fiera FP S.E.C. a une créance garantie d'un montant total de 13 M\$.

Le montant des créances privilégiées n'est pas connu à ce stade.

Le total des autres réclamations prouvables comme indiqué au bilan statutaire s'élève à 71,2 M\$.

À la date du présent rapport, le Syndic a reçu quelques réclamations et il est trop tôt pour commenter l'écart entre les montants réclamés et le montant des créances indiqué au bilan statutaire.

Le Syndic fera ultérieurement l'analyse des écarts en consultation avec les inspecteurs nommés, s'il y a lieu.

TRANSACTIONS RÉVISABLES ET PAIEMENTS PRÉFÉRENTIELS

À la demande des créanciers, le Syndic effectuera une révision sommaire des livres et registres de la Débitrice afin de déterminer l'existence de transactions révisables et/ou de paiements préférentiels et en fera rapport aux inspecteurs nommés, le cas échéant.

RÉALISATION PRÉVUE ET DISTRIBUTION PROJÉTÉE


Comme mentionné précédemment, plusieurs analyses devront être complétées par le Syndic. Ce dernier n'est pas en mesure de déterminer à ce stade s'il y aura un versement de dividende aux créanciers non garantis.

AUTRES

Le Syndic a obtenu de la part du Fonds de financement d'entreprises Fiera FP S.E.C. une garantie de paiement pour ses honoraires et débours dans le cadre de l'administration de la faillite de la Débitrice.

Fait à Montréal ce 28 juin 2023

KPMG INC.



Stéphane De Broux, CIRP, SAI